

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU 22 MAI 2019

Présidence :	M. Frédéric Oberson
Conseil général :	49 Conseillers généraux sont présents (<i>selon liste des présences annexée</i>)
Excusés :	M. Domenico Facciuto
Conseil communal :	Mmes Diana Carbonnier et Paola Ghielmini Krayenbühl, MM Jean-François Charrière, Roger Berset, Dominique Ayer, Jacques Crausaz, Fabien Schafer, Philippe Reynaud et Yves Rumo

Il est 19h30 quand le président souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

La séance a été convoquée conformément aux articles 34 et 38 de la loi sur les communes (LCo) :

- par convocation personnelle le 6 mai 2019 ;
- par insertion dans la Feuille officielle no 19 du 10 mai 2019 ;
- par avis au pilier public et sur le site Internet de la commune de Gibloux.

Tous les documents ont été transmis à chacune et chacun, ils étaient également disponibles sur le site Internet www.commune-gibloux.ch et au secrétariat général. Il n'y aura pas de lecture complète des messages, sauf demande ou nécessité expresse formulée par un membre du Conseil général.

Il rappelle que les débats sont enregistrés afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

Les règles de récusation sont rappelées. M. Gérard Barras se récusé pour le point 8 de l'ordre du jour. Personne d'autre n'est concerné personnellement par un point à l'ordre du jour de cette séance.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 avril 2019
2. Rapport de gestion 2018 de la commune de Gibloux - information
3. Approbation des comptes 2018 de la commune de Gibloux
 - 3.1 *Comptes de fonctionnement*
 - 3.2 *Comptes des investissements*
4. Rapport de gestion 2018 du home médicalisé du Gibloux - information
5. Approbation des comptes 2018 du home médicalisé du Gibloux
 - 5.1 *Comptes de fonctionnement*
 - 5.2 *Comptes des investissements*
6. Décisions spéciales d'investissement
 - 6.1 *Estavayer-le-Gibloux – installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de la salle de sport*
 - 6.2 *Farvagny-le-Grand – agrandissement du chauffage à distance – crédit complémentaire*
 - 6.3 *Farvagny-le-Petit – étude rénovation Route de Fribourg – crédit complémentaire*
7. Désignation de l'organe de révision pour les comptes de la commune et du home médicalisé du Gibloux
8. Proposition de Florian Clerc représentant le cercle de Corpataux-Magnedens et de Nicolas Hoyler, Rossens – *démarches à entreprendre afin de limiter les impacts de l'exploitation de gravier sur le territoire de la commune de Gibloux*
9. Elections
 - 9.1 *Election à la présidence*

- 9.2 Election à la vice-présidence
10. Informations du Conseil communal
11. Divers

Aucune autre remarque n'est apportée à cet ordre du jour.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 avril 2019

Aucune remarque n'est faite sur le procès-verbal de la séance du 10 avril 2019.

Décision :

Acceptez-vous le procès-verbal de la séance du 10 avril 2019 ?

Le procès-verbal de la séance du 10 avril 2019 est approuvé à l'unanimité.

2. Rapport de gestion 2018 de la commune de Gibloux - information

Le président adresse ses remerciements au Conseil communal et au personnel de l'administration pour la préparation de ce document et relève l'excellent travail fourni. Il informe que le rapport ne sera pas voté et passe la parole à M. Jean-François Charrière.

M. Jean-François Charrière

Il n'a pas de commentaire à donner et reste à l'écoute des questions.

Discussion :

Aucune.

3. Approbation des comptes 2018 de la commune de Gibloux

Présentation du dossier par M. Jacques Crausaz :

Il en ressort un excellent résultat. Les recettes du fonctionnement permettent aisément de financer les charges du ménage communal et d'assumer un programme soutenu d'investissements tout en réduisant notre endettement.

C'est une belle situation qui permet enfin à la commune d'élever le regard et d'envisager l'avenir avec sérénité.

Il salue le travail du Conseil communal, la collaboration de la commission financière et de tous les services communaux.

Les résultats en bref

Comptes de fonctionnement 2018		Budget
Total des charges	CHF 46'524'961.84	CHF 39'374'423.00
Total des produits	CHF 46'531'424.36	CHF 39'410'535.00
Excédent de produits	CHF 6'462.52	CHF 36'112.00

Comptes des investissements 2018

Total des charges	CHF 6'323'060.60	CHF 8'616'800.00
Total des produits	CHF 2'121'441.30	CHF 1'877'700.00
Excédent de charges	CHF 4'201'619.30	CHF 6'739'100.00

Bilan au 31.12.2018

Total des actifs et des passifs	CHF 59'938'326.09	CHF 56'796'863.67
Fortune	CHF 5'093'648.98	CHF 5'087'186.46

3.1 Comptes de fonctionnement

Présentation des résultats généraux

	Comptes 2018		Budget 2018		Comptes 2017	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
Chiffres bruts	46'524'961.84	46'531'424.36	39'374'423.00	39'410'535.00	46'554'845.90	46'609'062.14
Excédent net de produits	6'462.52		36'112.00		54'216.24	
Amortissements obligatoires	1'532'237.20		1'657'006.00		1'516'806.80	
Attributions aux réserves non-obligatoires	1'350'000.00				3'987'181.00	
Bénéfice brut (cash-flow)	2'888'699.72		1'693'118.00		5'558'204.04	
Ecritures à déduire						
Imputations internes	3'188'677.05	3'188'677.05	3'323'596.00	3'323'596.00	3'133'567.75	3'133'567.75
Gestion des impôts paroissiaux	1'051'595.00	1'051'595.00			927'971.95	927'971.95
Gestion SSoc	3'783'848.61	3'783'848.61	3'250'000.00	3'250'000.00	3'271'168.17	3'271'168.17
Mouvements sur les réserves	3'478'541.70	3'478'541.70			3'774'528.96	3'774'528.96
Attributions aux réserves non-obligatoires	1'350'000.00				3'987'181.00	
Aide à la fusion						1'675'180.00
Provision extraordinaire	1'000'000.00					
Total	13'852'662.36	11'502'662.36	6'573'596.00	6'573'596.00	15'094'417.83	12'782'416.83
Chiffres nets du fonctionnement	32'672'299.48	35'028'762.00	32'800'827.00	32'836'939.00	31'460'428.07	33'826'645.31
Excédents bruts de produits	2'356'462.52		36'112.00		2'366'217.24	
Evolution des charges par rapport au budget (- 1.12 %)	-128'527.52					
Evolution des produits par rapport au budget (+ 4.75 %)		2'191'823.00				
Excédent net de produits	6'462.52		36'112.00		54'216.24	

Présentation des résultats par chapitre

	Comptes 2018		Budget 2018		Ecart net Co - Bu	Charges Co - Bu	Produits Co - Bu
	Charges	Produits	Charges	Produits			
Administration	2'826'738.95	135'628.95	3'035'386.00	30'200.00	-314'076.00	-208'647.05	105'428.95
Ordre public	940'408.70	613'561.30	654'883.00	254'900.00	-73'135.60	285'525.70	358'661.30
Enseignement et formation	9'842'170.36	1'019'658.45	10'018'589.00	904'075.00	-292'002.09	-176'418.64	115'583.45
Culture, sports et loisirs	2'862'858.14	1'290'971.24	1'879'239.00	216'690.00	-90'662.10	983'619.14	1'074'281.24
Santé	2'570'901.70	34'340.60	2'550'713.00	60'000.00	45'848.10	20'188.70	-25'659.40
Affaires sociales	10'728'369.76	6'638'430.29	9'554'540.00	5'976'376.00	511'775.47	1'173'829.76	662'054.29
Transports et communications	2'042'006.90	110'056.25	2'107'370.00	90'000.00	-85'419.35	-65'363.10	20'056.25
Protection et aménagement de l'environnement	4'505'258.69	3'958'537.15	4'890'059.00	4'340'200.00	-3'137.46	-384'800.31	-381'662.85
Economie publique	938'659.63	1'563'512.74	1'026'861.00	1'419'300.00	-232'414.11	-88'201.37	144'212.74
Finances et impôts	9'267'589.01	31'166'727.39	3'656'783.00	26'118'794.00	562'872.62	5'610'806.01	5'047'933.39
Total brut	46'524'961.84	46'531'424.36	39'374'423.00	39'410'535.00	29'649.48	7'150'538.84	7'120'889.36
Excédent de produits	6'462.52		36'112.00				
Imputations internes	3'188'677.05	3'188'677.05	3'323'596.00	3'323'596.00			
Total net	43'336'284.79	43'342'747.31	36'050'827.00	36'086'939.00			
Excédent de produits en %	0.01%		0.10%				

Présentation des charges par nature

	Comptes 2018	Budget 2018	Ecart Co-Bu	% BU
Traitement autorités et commissions	361'595.00	382'500.00	-20'905.00	-5.47%
Personnel	5'759'752.90	5'742'352.00	17'400.90	0.30%
Biens, services, marchandises	1'325'387.20	1'612'449.00	-287'061.80	-17.80%
Frais d'entretien	1'378'201.25	1'567'784.00	-189'582.75	-12.09%
Frais de location	117'055.85	141'150.00	-24'094.15	-17.07%
Réceptions, animations et divers	194'113.85	236'608.00	-42'494.15	-17.96%
Prestations de tiers	2'757'627.88	2'646'752.00	110'875.88	4.19%
Indemnités, cotisations	4'986'232.06	3'451'040.00	1'535'192.06	44.48%
Frais financiers	5'180'337.05	2'211'506.00	2'968'831.05	134.24%
Charges fédérales	62'154.00	66'000.00	-3'846.00	-5.83%
Charges cantonales	7'853'753.85	7'853'123.00	630.85	0.01%
Charges intercommunales	6'047'390.15	4'775'137.00	1'272'253.15	26.64%
Contributions à des propres établissements	225'000.00	0.00	225'000.00	
Charges d'institutions privées	275'335.15	285'326.00	-9'990.85	-3.50%
Aides individuelles	3'693'938.30	3'359'100.00	334'838.30	9.97%
Attribution aux réserves	3'118'410.30	1'720'000.00	1'398'410.30	81.30%
Total net	43'336'284.79	36'050'827.00		
Charges intercomm. (sans impôts paroissiaux)	4'995'795.15	4'775'137.00	220'658.15	4.62%
Charges liées (sans impôts paroissiaux)	12'911'703.00	12'694'260.00	217'443.00	1.71%

Les charges liées représentent 32,5% des charges communales.

Présentation des produits par nature

	Comptes 2018	Budget 2018	Ecart Co-Bu	% BU
Recettes fiscales	23'676'491.54	20'902'020.00	2'774'471.54	13.27%
Produits de placements financiers	960.00	1'000.00	-40.00	-4.00%
Gains comptables	725'269.55	0.00	725'269.55	
Loyers	326'809.40	337'450.00	-10'640.60	-3.15%
Taxes	4'241'073.25	4'622'300.00	-381'226.75	-8.25%
Ventes et prestations à des tiers	1'434'550.19	1'422'750.00	11'800.19	0.83%
Participations de tiers	6'067'855.13	5'358'332.00	709'523.13	13.24%
Participations du canton	1'278'057.60	994'127.00	283'930.60	28.56%
Participations des communes	751'980.90	731'190.00	20'790.90	2.84%
Subventions et autres contributions	1'802'927.60	1'717'770.00	85'157.60	4.96%
Prélèvements aux réserves	3'036'772.15	0.00	3'036'772.15	
Total net	43'342'747.31	36'086'939.00		

Présentation des recettes fiscales 2018

Impôt	Comptes 2018	Budget 2018	Co - Bu	% Co
Personnes physiques, revenu	14'899'235.65	14'300'000.00	599'235.65	64.64%
Personnes physiques, fortune	1'196'059.55	1'100'000.00	96'059.55	5.19%
A la source	350'792.31	340'000.00	10'792.31	1.52%
Personnes morales, bénéfice	1'382'527.20	1'400'000.00	-17'472.80	6.00%
Personnes morales, capital	288'972.65	200'000.00	88'972.65	1.25%
Contributions immobilières	2'025'854.20	1'900'000.00	125'854.20	8.79%
Mutations	1'233'902.80	600'000.00	633'902.80	5.35%
Gains immobiliers et plus-values	713'138.20	550'000.00	163'138.20	3.09%
Prestations en capital	307'588.50	350'000.00	-42'411.50	1.33%
Successions et donations	34'168.20	5'000.00	29'168.20	0.15%
Sur les véhicules	569'980.90	550'000.00	19'980.90	2.47%
Sur les automates	1'850.00	3'000.00	-1'150.00	0.01%
Sur les chiens	44'480.00	43'000.00	1'480.00	0.19%
Total	23'048'550.16	21'341'000.00	1'707'550.16	
			+ 8 %	

Rapport de la commission financière :

M. Philippe Yerly, président

Selon l'article 98 de la loi sur les communes, un organe de révision est en charge du contrôle des comptes de la commune. Il fournit un rapport écrit sur le résultat de sa vérification au Conseil communal et à la commission financière. La commission financière prend position et émet ses commentaires sur le rapport de l'organe de révision et les comptes à l'intention du Conseil général.

Une séance a eu lieu le 17 avril 2019 avec une représentation du Conseil communal et le responsable des finances, le représentant de l'organe de révision et la commission financière pour une présentation des comptes et du rapport de révision.

Le rapport de l'organe de révision de la société Fiduservice SA daté du 23 avril 2019 ne comporte pas de remarques ou de réserves concernant les comptes de l'exercice 2018. Il confirme que selon leur appréciation ces comptes sont conformes aux dispositions légales de droit public en matière de tenue des comptes communaux. L'organe de révision recommande au Conseil général d'approuver les comptes qui sont soumis.

La commission financière constate encore quelques reclassifications de différents comptes de charges ou produits.

Concernant les charges, il est constaté que celles-ci présentent généralement des écarts positifs par rapport au budget. Il est conclu que globalement le budget est surévalué. Il est relevé toutefois l'écart négatif important de plus de CHF 300'000.- pour la participation au service social de district.

Concernant les recettes, il est constaté que les budgets présentés ont pratiquement tous été dépassés.

La commission financière prend acte du résultat de cet exercice qui boucle avec un excédent de recettes de CHF 6'462.52 après des attributions à diverses réserves de CHF 2'350'000.- dont CHF 1 million pour la recapitalisation de la caisse de prévoyance du personnel de l'Etat. L'excédent des recettes se monte à CHF 2'356'462.52 alors que le budget prévoyait un excédent de recettes de CHF 36'112.-.

Il est constaté que le Conseil Communal a à nouveau privilégié la mise en réserve de ce résultat positif plutôt que la comptabilisation d'amortissements supplémentaires, la mise en place des normes MCH 2 ne devrait plus permettre ce genre de pratique.

Sur la base de ces commentaires et du rapport de l'organe de révision, la commission financière propose d'accepter les comptes de fonctionnement tels que présentés.

Discussion :

M. Jacques Crausaz

Il précise que les CHF 1 million relatifs à l'anticipation des charges due à la réforme projetée de la caisse de prévoyance du personnel de l'Etat n'est pas une réserve, il s'agit d'une provision affectée qui couvre la recapitalisation et l'ensemble des charges prévues pour atténuer les effets de cette réforme.

Concernant la remarque sur le budget surévalué, il relève qu'il s'agit en conséquence de comptes corrects avec les économies nécessaires.

Pour ce qui est de la mise en place des normes MCH2, dans la mesure où ces nouvelles règles comptables s'inspirent des pratiques de l'économie privée, dont on ne peut pas dire qu'elle se fixe des règles plus sévères que les collectivités publiques, rien n'est sûr que la pratique de mettre en réserve le résultat positif plutôt que de le comptabiliser en amortissements supplémentaires disparaisse.

Questions générales

M. Dominique Castella représentant le cercle de Rossens - **Question**

« La question concerne les charges extraordinaires dues aux fortes intempéries réparties sur différents comptes 620.318.48, 710.318.48 et 750.318.48, prestations de tiers pour un total de CHF 120'000.- non prévu au budget (message du Conseil communal, page 38, point d).

Personne ne doute de l'urgence et de la pertinence de l'engagement de moyens extraordinaires au vu de l'urgence de la situation pour nos concitoyens concernés.

Comme ces travaux n'étaient pas au budget et n'ont pas fait non plus l'objet d'une demande d'investissement, un rapport circonstancié et détaillé de la part du Conseil communal nous semble nécessaire, incluant entre autre :

- *la cause des événements extraordinaires, le pourquoi des impacts ;*
- *le détail des travaux entrepris, pour quel coût, par quels prestataires ;*
- *les mesures prises ou planifiées pour éviter la répétition de ces événements »*

M. Jacques Crausaz

Actuellement il n'existe aucun rapport circonstancié qui explique les interventions.

M. Jean-François Charrière

Il informe qu'un rapport sera établi.

Le Bureau prend note de cette réponse et attend le rapport pour une prochaine séance.

Discussion chapitre par chapitre

Aucune.

Décision :

Approuvez-vous les comptes de fonctionnement 2018 de la commune de Gibloux faisant ressortir un bénéfice de CHF 6'462.52 ?

Les comptes de fonctionnement 2018 de la commune de Gibloux sont approuvés à l'unanimité.

3.2 Comptes des investissements

Le Bureau constate que la lecture des documents n'est pas facile en raison de la pagination des pages dans les annexes. Toutes les pages portent la numérotation une. Il serait utile qu'à l'avenir cela puisse être amélioré.

Présentation par chapitre

Par chapitre	Comptes 2018		Budget 2018		Ecart Co-BU
	Charges	Produits	Charges	Produits	
Enseignement et formation	8'982.20	0.00	100'000.00	0.00	-91'017.80
Culture, sport et loisirs	33'720.00	0.00	35'000.00	0.00	-1'280.00
Transports et communications	2'135'791.65	401'553.70	2'891'000.00	514'500.00	-642'262.05
Protection et aménagement de l'environnement	1'716'965.15	1'136'828.20	3'480'000.00	674'000.00	-2'225'863.05
Economie publique	97'897.50	0.00	110'800.00	19'200.00	6'297.50
Finances et impôts	2'329'704.10	583'059.40	2'000'000.00	670'000.00	416'644.70
Total	6'323'060.60	2'121'441.30	8'616'800.00	1'877'700.00	-2'537'480.70
Excédent de charges		4'201'619.30		6'739'100.00	

Présentation par catégorie

Par catégorie	Comptes 2018		Budget 2018		Ecart Co-BU
	Charges	Produits	Charges	Produits	
Charges et recettes non affectées	16'801.20	1'558'458.80	0.00	1'109'500.00	-432'157.60
Charges extraordinaires	430'892.75	59'280.90	0.00	0.00	371'611.85
Projets terminés en 2017	15'650.95		0.00		15'650.95
Projets terminés en 2018	980'655.70	79'923.10	802'000.00	79'000.00	177'732.60
Projets retardés	373'466.20		630'000.00		-256'533.80
Projets en cours	4'505'593.80	423'778.50	7'026'800.00	689'200.00	-2'255'784.70
Projets reportés	0.00		158'000.00		-158'000.00
Total	6'323'060.60	2'121'441.30	8'616'800.00	1'877'700.00	-2'537'480.70
Excédent de charges		4'201'619.30		6'739'100.00	

Décomptes finaux des projets terminés en 2018

Nombre de projet 1
 Charges totales nettes CHF 2'404'279.35
 Excédent de charges total (0.36%) CHF 11'279.35

Quatre projets présentent un dépassement significatif

	Lieu	Décision	Budget	Décompte	Dépassement	en %
Rte de l'Eglise et des Nervaux	EG	2017	250'000.00	310'201.20	60'201.20	24.08%
Adjudication : Fr. 265'574.15 - devis sous-estimé.						
Plus-values :						
Collecteur d'eaux claires (non compris dans le devis)				Fr. 27'516.35		
Chaussée				Fr. 11'497.00		
Bordures				Fr. 2'063.35		
Divers				Fr. 5'767.00		
Véhicule édilitaire	GX	2017	189'000.00	204'823.10	14'900.00	7.88%
Dépassement dû à l'augmentation du cours de l'Euro entre le devis et l'achat.						
Infrastructures déchets	GX	2017	390'000.00	417'047.65	27'047.65	6.94%
Plus-values :						
Frais d'ingénieurs (aménagement des places)				Fr. 7'200.00		
Travaux d'aménagements et d'installations				+ Fr.13'800.00		
Interfaces logicielles				+ Fr. 6'000.00		
Transformations complexe communal	RO	2017	95'000.00	208'052.80	13'052.80	6.69%
Plus-values :						
Compléments au réseau Wifi et au plan de fermeture pas prévus au devis.						

Situations financières des projets en cours en 2018

Nombre de projet 30
 Charges totales nette au 31.12.2018 CHF 15'680'051.15
 Crédits disponibles (total brut) CHF 8'302'445.35

Un projet présente d'ores et déjà un dépassement significatif

	Lieu	Décision	Budget	Décompte	Dépassement	en %
Assainissement secteur Les Biches	RO	2016/17	300'000.00	388'541.05	88'541.05	29.51%
Dépassement pris en compte lors de l'adjudication (compléments au projet) + Fr.56'500.00						
Dépassement sur la base des paiements au 31.12.2018 + Fr.32'000.00						
Travaux suppl. demandés par les riverains : Fr. 7'500.00						
Travaux suppl. dus aux fortes intempéries durant le chantier : Fr. 30'000.00						
A signaler :						
Des subventions imprévues au budget pour rénovation d'une route classée « agricole » sur une partie du tracé :						
Estimation Fr. 50'000.00						
Un montant disponible de Fr. 116'000.00 sur le projet conjoint d'assainissement du secteur Rte de la Raveire qui devrait atténuer un dépassement final qui s'annonce comme important.						

Présentation des indicateurs

Indicateur	Valeurs 2016	Valeurs 2017	Valeurs 2018	Valeur idéale	Appréciation	Tendance
Degré d'autofinancement autofinancement/investissements nets	124.79 %	72.60 %	78.79 %	> 100 %	Bon (70 à 100%)	☺
Capacité d'autofinancement autofinancement/revenus financiers	14.65 %	14.00 %	8.16 %	> 20 %	Faible (< 10%)	☹
Quotité des intérêts intérêts nets/revenus financiers	1.99 %	1.48 %	0.99 %	< 2 %	Faible (< 2%)	☺
Quotité de la charge financière charges financières/revenus financiers	6.58 %	5.22 %	4.76 %	< 5 %	Faible (< 5%)	☺
Endettement net par habitant endettement net/population	3'815.00	3'947.62	3'850.80		Fort	☹
Quotité d'investissement investissements bruts/dépenses totales	21.43 %	19.78 %	15.11 %	< 10 %	Moyenne (entre 10 et 20%)	☺
Dettes brutes par rapport aux revenus dette brute/revenus	127.61 %	106.32 %	99.49 %	< 50 %	Bon (entre 50 et 100%)	☺

Présentation de la situation de Gubloux en matière de dette par habitant au 31.12.2017

	Dettes nettes effectives	Dettes nettes indicateur harm.
Gubloux	4'559.00	3'948.00
Moyenne cantonale	3'100.00	1'813.00
Moyenne du district de la Sarine	3'491.00	2'456.00
Communes du canton (136)		
Maximum	7'106.00	6'292.00
Minimum	- 41'649.00	- 43'726.00
Rang de la commune de Gubloux	115ème	128ème
Communes > 5'000 habitants (14)		
Maximum	7'106.00	3'948.00
Minimum	- 1'980.00	- 1'698.00
Rang de la commune de Gubloux	9ème	14ème

Présentation du bilan au 31.12.2018

	01.01.2018	Mouvement net	31.12.2018
Actifs	56'796'863.67	-2'858'537.58	53'938'326.09
Patrimoine financier			
Disponibilités	8'356'511.95	-3'175'125.75	5'181'386.20
Avoirs	-7'973'088.54	-304'554.17	-8'277'642.71
Placements	634'647.05	34'378.70	669'025.75
Actifs transitoires	16'602'763.26	624'513.29	17'227'276.55
Patrimoine administratif			
Investissements	39'176'029.95	-37'749.65	39'138'280.30
Passifs	-56'796'863.67	2'858'537.58	-53'938'326.09
Engagements			
Engagements courants	-3'015'430.81	1'403'285.45	-1'612'145.36
Dettes à moyen et long terme	-42'202'056.00	2'317'130.00	-39'884'926.00
Engagements particuliers	-9'649.20	0.00	-9'649.20
Provisions	-974'316.53	-824'645.45	-1'798'961.98
Passifs transitoires	-260'668.65	50'868.25	-209'800.40
Réserves	-5'247'556.02	-81'638.15	-5'329'194.17
Fortune	-5'087'186.46	-6'462.52	-5'093'648.98

Présentation de la gestion des réserves au bilan

Mouvements sur les réserves (chiffres bruts)	Etat 31.12.2017	Attribution	Prélèvements	Etat 31.12.2018
Protection civile	683'591.25	44'700.00	300'676.00	427'615.25
Culture	57'486.00	1'906.00		59'392.00
Service social du Gibloux	44'570.00		44'570.00	0.00
Approvisionnement en eau	349'175.46	1'013'482.15	310'379.50	1'052'278.11
Protection des eaux	131'380.40	1'224'579.45	1'112'905.25	243'054.60
Forêts	20'577.40		20'577.40	0.00
Réserve non affectée	350'108.82	150'000.00	223'921.10	276'177.72
Réserve infrastructures	3'447'033.04	1'200'000.00	1'769'347.55	1'202'505.49
Réserve «Aide financière à la fusion»	0.00	1'675'180.00		1'675'180.00

Affectation des gains comptables et des mouvements sur les réserves (chiffres bruts)	
Amortissements des investissements 2018	3'857'949.75
Assainissement du bilan	34'885.85
Amortissements supplémentaires	139'398.00
Total	4'032'232.60

Rapport de la commission financière :

M. Philippe Yerly, président

Les comptes des investissements bouclent avec un excédent de charges net de CHF 4'201'619.30 alors que le budget prévoyait un excédent de charges de CHF 6'739'100.-. Les écarts entre le budget et les comptes varient sur 3 ans entre 29 à 40% ce qui signifie que les investissements ne peuvent se réaliser dans les délais prévus. Le prochain budget devrait tenir compte de cette problématique. Dans la récapitulation des projets terminés durant cet exercice il est constaté quelques légers dépassements.

Bilan

L'analyse des indicateurs de la Conférence des Autorités cantonales de surveillance des finances communales montre que les indicateurs favorables pour notre commune sont liés aux intérêts dont les taux sont particulièrement bas. Ceux qui sont défavorables sont liés à l'endettement. Il est constaté que des amortissements bancaires ont été effectués pour CHF 1,9 millions, ce qui a pour conséquence une légère diminution de la dette par habitant.

La commission financière propose d'accepter les comptes des investissements 2018 tels que présentés.

Discussion :

M Florian Berset représentant le cercle de Le Glèbe

« Concernant l'investissement de la réfection route de l'Eglise et des Nervaux à Estavayer le Gibloux annexe 12 page 1. A la fin de ces travaux, nous pouvons constater que les travaux planifiés et budgétés n'ont pas été réalisés dans l'ensemble, une partie de la route n'a pas été refaite et une partie la moitié dans la longueur. Après un contact auprès de la Commune, cela avait été justifié par le fait qu'il y avait des travaux de canalisations non prévus qu'il fallait faire absolument, et pour respecter le budget le nombre de m2 de réfections de la route devaient être réduites. Dommage, lors de réfection des routes les spécialistes devraient penser à faire un contrôle avec les caméras de l'état des conduites. Comme mentionné par M. Crausaz un dépassement tout de même de CHF 60'000.- pour le même justificatif annoncé initialement c'est à dire pour refaire la canalisation. Aucune mention que les travaux de réfection ont été réduits. Mais alors pourquoi ne pas avoir fini la route comme initialement budgété ? »

M. Roger Berset

Dans le projet initial, il était question de la route et des canalisations pour un montant de CHF 400'000.-. La commune a dû se résoudre à réduire ce budget en fonction des moyens dans le cadre des CHF 500'000.- que la commune a chaque année à disposition pour les travaux d'entretien et CHF 1'000'000.- pour les grands travaux.

Une caméra a été passée dans les canalisations avant les travaux, mais une fois les travaux débutés, il s'est avéré que les canalisations étaient complètement défectueuses du fait qu'elles n'avaient pas été curées régulièrement par le passé et qu'elles ne pouvaient de ce fait pas être entretenues avec un nettoyage prévu pour les canalisations ce qui a engendré un dépassement pour ce projet. Par la suite, il a fallu réduire certains travaux sur la route qui mène d'Estavayer-le-Gibloux

à Villarsel-le-Gibloux qui ne nécessitent pas de travaux sur toute la largeur mais uniquement sur la partie de gauche.

M. Florian Berset

A l'avenir, il serait bien de mentionner dans le rapport que la route n'a pas été faite comme initialement prévu.

M. Michel Brünisholz représentant le cercle de Le Glèbe

Une remarque d'ordre générale sur les investissements. Le cercle souhaite au moment du vote du crédit d'être plus précis avec les montants. Pour exemple, l'aménagement de l'arrêt de bus à Posat, un montant de CHF 132'000.- a été voté et à la fin il reste un solde de CHF 40'000.-.

Décision :

Approuvez-vous les comptes d'investissements 2018 de la commune de Gibloux faisant ressortir un excédent de charges de CHF 4'201'619.30 ?

Les comptes d'investissements 2018 de la commune de Gibloux sont approuvés à l'unanimité.

Afin de permettre une pause, la séance est interrompue de 20h55 à 21h05.

4. Rapport de gestion 2018 du home médicalisé du Gibloux - information

Le président adresse ses remerciements à la directrice du home, Mme Menoud, et au comité de direction pour la préparation de ce document et relève la qualité du travail. Il informe que le rapport ne sera pas voté et passe la parole à Mme Diana Carbonnier.

Mme Diana Carbonnier

Elle n'a pas de commentaire à donner et reste à l'écoute des questions.

Discussion :

Aucune.

5. Approbation des comptes 2018 du home médicalisé du Gibloux

1.34

Présentation du dossier par Mme Diana Carbonnier :

5.1 Comptes de fonctionnement

	Comptes 2018		Budget 2018	
	Charges	Produits	Charges	Produits
TOTAUX	10'564'439.85	10'564'439.85	10'198'014.05	10'198'014.05
SOINS	5'966'885.60	5'966'885.60	5'573'180.75	5'573'180.75
Attribution réserve administration (expl.)			3'617.35	
Prélèvement réserve administration (expl.)		173'325.20		
HOTELLERIE	3'199'663.05	3'199'663.05	3'085'302.05	3'085'302.05
Attribution réserve admin. (exploitation)	721'887.40		418'840.25	
FOYER DE JOUR	384'140.80	384'140.80	382'985.20	382'985.20

FRAIS FINANCIERS	1'013'750.40	1'013'750.40	1'156'546.05	1'156'546.05
Imput. interne intérêts dettes	178'781.40		202'269.05	
Imput. int. amort. obligat. bâtiment	598'742.58		599'375.00	
Imput. int. amort. obligat. équipements				
Amort. équip. NON CODEMS	46'674.90			
Participation CODEMS		944'734.40		1'111'614.00
Prél. réserve financière		69'016.00		44'932.05

Elle apporte quelques éléments nouveaux par rapport au montant de CHF 721'887.40 dans l'hostellerie pour l'attribution à la réserve.

« Le home est maintenant de taille moyenne et a passé de 48 à 74 résidents avec un montant facturé à CHF 103.- par jour. Ce montant de CHF 103.- est imposé par le canton et a été augmenté car le Grand Conseil a voté à fin 2018 le montant de CHF 105.- par jour, avec entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2019. Cette situation a entraîné un bénéfice important.

Cependant, en juin 2017 les 23 derniers lits ont été attribués mais un problème est intervenu avec la finition des travaux ce qui a engendré un déménagement des résidents pour terminer ces travaux et une surdotation du personnel. Suite à cette surdotation, la facture initiale du canton se montait à plus de CHF 340'000.-; après plusieurs rencontres et discussion avec le SPS, elle a été abaissée à environ CHF 178'000.-. Raison pour laquelle au montant de CHF 721'887.40 devra être enlevé le montant de CHF 173'325.20 (bénéfice des soins attribué à la réserve) ainsi que le montant de CHF 69'016.- (prélèvement réserve financière).

La rencontre avec la CODEMS du 20 mars 2019 a démontré que leurs chiffres concordent parfaitement avec la comptabilité du home. L'état de l'emprunt au 31.12.2018 s'élève à CHF 17'925'000.- y compris l'agrandissement. La CODEMS nous versera, à titre de frais financiers reconnus le montant de CHF 944'734.40.

Le comité de direction est attentif à augmenter la qualité de vie de nos résidents par des mesures simples. »

Rapport de la commission financière :

M. Philippe Yerly, président

Le rapport de l'organe de révision de la société Fiduservice SA est daté du 8 avril 2019 et ne comporte pas de remarques ou de réserves concernant les comptes de l'exercice 2018. Il confirme que selon leur appréciation, ils sont conformes aux dispositions légales de droit public en matière de tenue des comptes. Le rapport fait état d'un bénéfice de CHF 720'787.40 ne tenant pas compte de la perte du secteur des soins de CHF 173'325.20 et de l'excédent des charges des frais financiers de CHF 69'007.-. L'organe de révision recommande ainsi au Conseil général d'approuver les comptes qui sont soumis.

La commission financière prend acte des comptes de cet exercice qui boucle avec un résultat positif de CHF 479'546.20 alors que le budget prévoyait un excédent de produits de CHF 377'525.55. Ce résultat est obtenu malgré les charges supplémentaires dues au correctif des soins 2017 de CHF 178'558.55.

Sur la base de ces commentaires et sur la base du rapport de l'organe de révision, la commission financière propose d'accepter les comptes 2018 tels que présentés.

Discussion :

Questions générales

Aucune.

Discussion chapitre par chapitre

Aucune.

Décision :

Approuvez-vous les comptes de fonctionnement 2018 du home médicalisé du Gibloux faisant ressortir un bénéfice de CHF 479'546.20 ?

Les comptes de fonctionnement 2018 du home médicalisé du Gibloux sont approuvés à l'unanimité.

5.2 Comptes des investissements

	Comptes 2018		Budget 2018	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
TOTAUX	46'674.90	-	88'000.00	-
BATIMENT – EQUIPEMENT	-	-	88'000.00	-
EQUIPEMENT «NON CODEMS»	46'674.90	-	70'000.00	-
Matelas Changement			15'000.00	-
Chambre (matelas, lit, table de nuit)			25'000.00	
Machine à café	13'184.90	-		-
Rideaux remplacement	29'990.00		30'000.00	
Station repassage (2ème)	3'500.00	-		-
EQUIPEMENT «CODEMS»	-	-	18'000.00	-
Lave-vase	-	-	18'000.00	-
Excédents charges/produits	46'674.90	-	88'000.00	-

Rapport de la commission financière :

M. Philippe Yerly, président :

Les comptes des investissements présentent des charges pour un total modeste de CHF 46'674.90. La totalité de ce montant a été amortie durant le même exercice.

Sur la base du rapport de l'organe de révision, la commission financière propose d'accepter les comptes 2018 tels que présentés.

Discussion :

Aucune.

Décision :

Approuvez-vous les comptes des investissements 2018 du home médicalisé du Gibloux faisant ressortir un excédent de charge de CHF 46'674.90 ?

Les comptes des investissements 2018 du home médicalisé du Gibloux sont approuvés à l'unanimité.

6. Décisions spéciales d'investissement

6.1 Estavayer-le-Gibloux – installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de la salle de sport

Présentation du dossier par Mme Paola Ghielmini Krayenbühl :

Le Conseil communal poursuit son programme d'équipement de panneaux solaires sur les bâtiments communaux. Après l'école et la salle de sport de Farvagny, le centre forestier de Vuisternens-en-Ogoz, il est ce soir question d'équiper en panneaux solaires le centre scolaire d'Estavayer-le-Gibloux.

Le projet prévoit 180m² de panneaux solaires afin de fournir en électricité l'école d'Estavayer-le-Gibloux.

Planification :

Etude	réalisée
Projet	mai 2019
Mise à l'enquête	juin 2019, enquête restreinte
Début des travaux	été/automne 2019
Fin des travaux	automne 2019

Financement :

Matériel solaire	CHF 26'000.00
Matériel électrique	CHF 4'000.00
Main d'œuvre	CHF 11'000.00
Contrôle et mise en service	CHF 1'000.00
Rétribution Pronovo	CHF-12'000.00
Total (prélèvement sur la réserve)	CHF 30'000.00

Frais :

Frais d'exploitation annuels	CHF 12'000.00
Recettes d'exploitation annuelles	CHF 4'500.00

Rapport de la commission financière :

M. Philippe Yerly, président

La commission financière a examiné le dossier de décision spéciale d'investissement présenté par le Conseil communal.

Le coût de la pose de ces panneaux à cet emplacement semble raisonnable. Une collectivité publique se doit de montrer un certain exemple dans le domaine de l'utilisation de l'énergie renouvelable. Espérons que les calculs de rentabilité se concrétisent.

Le financement de CHF 30'000.-, avec les subventions fédérales de CHF 12'000.- déduites, est assuré par un prélèvement sur la réserve pour infrastructures. La commission financière donne un préavis favorable à cet investissement.

Discussion :

Aucune.

Décision :

Acceptez-vous la dépense de CHF 30'000.- pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de la salle de sport à Estavayer-le-Gibloux ?

La dépense de CHF 30'000.- est acceptée à l'unanimité.

6.2 Farvagny-le-Grand – agrandissement du chauffage à distance – crédit complémentaire pour le redimensionnement du silo à copeaux

Présentation du dossier par M. Roger Berset :

L'ancienne commune de Farvagny avait un contrat avec Groupe E Celsius lors de l'agrandissement du chauffage à distance. Dans les premières études, il y avait déjà un doute sur le nombre de fois de remplissage du silo. Actuellement, certaines périodes d'hiver, le remplissage

du silo s'effectue tous les deux jours et demi. L'exigence pour pouvoir toucher des subventions est une périodicité de remplissage tous les cinq à six jours.

L'ancienne fiche d'investissement du chauffage à distance de Farvagny montre un solde disponible de CHF 120'098.25.

Planification :

Etude	réalisée
Projet	printemps/été 2019
Mise à l'enquête	automne 2019
Début des travaux	printemps 2020
Fin des travaux	été 2020

Financement :

Travaux de génie civil	CHF 190'000.00
Disponible sur crédit initial (assemblée communale Farvagny)	CHF -127'098.25
Arrondi	CHF 98.25
Total (prélèvement sur la réserve)	CHF 63'000.00

Frais :

Frais d'exploitation annuels	CHF 1'000.00
------------------------------	--------------

Il s'est posé une question sur la participation financière de la commune pour un projet dont des privés en bénéficient. Il faut savoir qu'au départ le chauffage à distance était prévu pour les bâtiments communaux mais il s'avère que si la conduite passe à proximité d'une zone villa, celles-ci peuvent se raccorder à leur charge. Par contre le prix du courant électrique est identique pour la commune et pour le privé.

Dans les conditions négociées par l'ancienne commune de Farvagny, il y a deux tarifs, celui du kWh et celui de la production et acheminement.

Rapport de la commission financière :

M. Philippe Yerly, président

La commission financière a examiné cet objet et constate que l'investissement prévu permettra de rendre optimale l'autonomie du silo en période hivernale. Un crédit d'investissement de CHF 800'000.- avait été octroyé pour cette réalisation par la commune de Farvagny en 2015. La réalisation d'un silo permettant une plus grande autonomie est à considérer comme un crédit complémentaire au premier investissement. CHF 63'000.- supplémentaires prévus à charge de la commune seront prélevés sur la réserve pour les infrastructures.

La commission financière émet un préavis favorable à cet investissement complémentaire et invite le Conseil général à l'accepter.

Discussion :

Mme Catherine Ducrest, Rossens, à titre personnel

Elle demande si le nouveau dimensionnement tient compte de nouveaux usagers qui viendraient à se greffer sur cette conduite.

M. Roger Berset

Le nouveau dimensionnement répond totalement à la demande des trois nouveaux PAD (Pra-Bastian, le Mystère et Derrière la Croix).

M. Julien Gremaud, Farvagny, à titre personnel

Il apporte une remarque par rapport à la question du groupe de Farvagny. Il s'agissait de savoir si le prix est discutable ou non avec le Groupe E Celsius. Il n'était pas question de reporter cet investissement sur les utilisateurs privés de chauffage à distance dans le sens où ils paient à Groupe E Celsius qui lui-même fait un bénéfice là-dessus.

M. Gremaud ne voit pas en quoi les personnes qui achètent ce courant devraient encore supporter cet investissement.

Il n'a plus en tête les contrats faits pour Kaisa, mais n'est pas certain que le prix soit le même pour la commune que pour le privé.

M. Roger Berset

Il a été confirmé que le prix du kWh est identique pour la commune et le privé. Le prix pour le transport peut, lui, être négocié.

M. Gilles Barras, Farvagny, à titre personnel

Le silo aura une nouvelle capacité de 320m³. La question se pose si cela va suffire pour les trois nouveaux PAD.

M. Roger Berset

Le dimensionnement est suffisant pour les trois PAD tout en sachant qu'il faudra environ 20 ans pour que les trois PAD soient terminés.

Décision :

Acceptez-vous la dépense de CHF 63'000.- pour l'agrandissement du chauffage à distance à Farvagny-le-Grand ?

La dépense de CHF 63'000.- est acceptée à la majorité évidente.

6.3 Farvagny-le-Petit – étude rénovation Route de Fribourg – crédit complémentaire

Le président rappelle que le Conseil général a traité de cet objet lors de sa dernière séance du 10 avril 2019. Le montant d'investissement initialement proposé de CHF 35'000.- a été revu à la suite des discussions et une intervention de M. Gérard Barras. Le montant d'investissement a été porté à hauteur de CHF 50'000.-, la commission financière n'ayant pas pu se prononcer sur ce nouveau montant, le Conseil général a demandé le report de ce projet à la prochaine séance. Ces constats auraient pu figurer dans le nouveau message d'accompagnement.

Présentation du dossier par M. Roger Berset :

Il adresse ses remerciements à M. Gérard Barras qui a soulevé le problème et assume l'erreur faite en séance du 10 avril 2019.

Planification :

Etude 2019

Financement :

Réfection de chaussée (projet) CHF 28'002.00

Franchissement Longivue (projet) CHF 16'155.00

Assainissement bruit CHF 10'000.00

Arrondi CHF 843.00

Total (prélèvement sur la réserve) CHF 55'000.00

Quant à la question de procéder à une étude complémentaire pour la mobilité douce, soit la création d'une piste cyclable, il mentionne que le dossier a déjà fait l'objet d'une étude complémentaire avec la prise de position du service de la mobilité suivante :

- *Conformité avec la planification supérieure – néant*
- *Impact du projet sur réseau – néant*
- *Conformité du degré d'aménagement de la route de Fribourg qui est une route collectrice et typologie des aménagements – projet conforme au concept Valtraloc selon plan sectoriel des vélos, un itinéraire est inscrit sur la route de Fribourg où aucun aménagement spécifique n'est nécessaire*

M. Berset confirme que le plan sectoriel ne prévoit pas la nécessité d'une piste cyclable et rappelle qu'en parallèle à la route de Fribourg, la route qui monte Farvagny-le-Petit pour relier Magnedens et Ecuwillens est une route située dans le concept des routes touristiques pour vélo.

Il rappelle aussi que dans le projet de la route de Fribourg, il y aura un trottoir sur la partie gauche en direction de Fribourg et s'il devait y avoir une piste cyclable, le trottoir devrait se faire de l'autre côté de la route avec emprise de terrains privés pour élargir la route avec un coût supplémentaire de CHF 500'000.- à CHF 800'000.- supplémentaire.

Rapport de la commission financière :

M. Philippe Yerly, président :

La commission financière a examiné cet objet reporté selon la décision du Conseil général du 10 avril 2019. Elle constate que l'investissement prévu est nécessaire vu qu'il s'agit d'une exigence cantonale en matière de protection contre le bruit. Déduction faite de l'étude déjà réalisée, le crédit complémentaire nécessaire se monte à CHF 55'000.- qui sera prélevé sur la réserve pour infrastructures.

La commission financière émet un préavis favorable à cet investissement et invite le Conseil général à l'accepter.

Discussion :

M. Rémy Philipona, Corpataux-Magnedens, à titre personnel

Il demande s'il n'est pas possible de faire un trottoir double piéton sur la largeur prévue.

M. Roger Berset

La largeur prévue selon les règles est de 1,60 mètre pour les trottoirs et de 2,50 mètres pour les pistes cyclables.

Deux moyens existent pour la diminution du bruit, soit la pose d'un tapis phono absorbant, soit limiter la vitesse. Il est probable que le projet de réfection mentionnera la limitation de cette route à 50 km/h.

M. Léo Bulliard, Farvagny, à titre personnel

Du moment que l'on est dans la phase d'étude, la question se pose s'il n'est pas possible d'avoir une variante avec piste cyclable.

M. Roger Berset

De son avis personnel, et non plus de celui du Conseil communal, M. Berset peut demander de décider ce soir de revenir un avec crédit d'étude pour la piste cyclable en octobre.

Il mentionne aussi que le Conseil général a fait des reproches au Conseil communal sur des projets votés et non réalisés. C'est en venant toujours avec des compléments que les projets prennent du retard.

Il est répondu oui à la question du président afin de savoir si le Conseil communal maintient ce soir le vote de cet investissement de CHF 55'000.-.

M. Léo Bulliard

Il a un sérieux doute quant au fait que les retards pris dans les projets soient de la faute du Conseil général. Personnellement, il souhaite de revenir en octobre avec un dossier plus complet que de venir dans 10 ans avec un projet de piste cyclable.

M. Daniel Charrière, Le Glèbe, à titre personnel

Un concept de développement de mobilité douce ne s'arrête pas au fait qu'une piste cyclable doit être à moins d'un demi-centimètre d'une route qui est construite. Il faut voir ce qu'il y a autour des routes existantes qui pourraient être utilisées comme pistes cyclable en l'occurrence pour la route de Fribourg, il y a la traversée du village de Farvagny-le-Petit et le long de La Longivue.

M. Roger Berset

Le plan du canton par rapport au développement du vélo mentionne que l'aménagement est suffisant aux alentours de la route de Fribourg.

Le nombre de cyclistes fréquentant la route est également pris en compte par le canton.

Décision :

Acceptez-vous la dépense de CHF 55'000.- pour l'étude de rénovation de la Route de Fribourg à Farvagny-le-Petit ?

La dépense de CHF 55'000.- est acceptée à la majorité évidente.

7. Désignation de l'organe de révision pour les comptes de la commune et du home médicalisé du Gibloux

Présentation du dossier par M. Philippe Yerly, président de la commission financière :

La commission financière a renoncé à faire un appel d'offres à plusieurs fiduciaires. Comme prévu dans les dispositions légales, elle propose de renouveler pour 3 ans le mandat de Fiduservice SA à Fribourg au même tarif que celui négocié pour les années 2016 à 2018 et invite le Conseil général à approuver ce choix.

Discussion :

Aucune.

Décision :

Acceptez-vous de renouveler le mandat de Fiduservice SA pour une période de 3 ans au même tarif que celui négocié pour les années 2016 à 2018 ?

La proposition de renouvellement est acceptée à l'unanimité.

8. Proposition de Florian Clerc représentant le cercle de Corpataux-Magnedens et de Nicolas Hoyler, Rossens – démarches à entreprendre afin de limiter les impacts de l'exploitation de gravier sur le territoire de la commune de Gibloux

M. Gérard Barras se récuse et sort de la salle.

Lors de la séance du Conseil général du 10 avril 2019, Florian Clerc a demandé que le Conseil communal entame des démarches afin de limiter les impacts de l'exploitation de gravier sur son territoire.

Le Bureau du Conseil général préavise cette proposition de recevable.

Discussion :

M. Jean-François Charrière

« L'exploitant a reçu des conditions à l'obtention des permis d'exploiter et de construire. Comme vous, en tant que responsable du dicastère, j'ai pu constater que tout n'était pas parfait.

Selon le principe de faire confiance et de contrôler, le Conseil communal a décidé de rassembler dans une check-list l'ensemble des conditions des services de l'état et des promesses faites par l'exploitant afin d'établir une surveillance de qui se fait sur le site.

Sur la base de cette check-list, nous allons nous organiser pour renforcer le contrôle et nous allons avec l'exploitant planifier la réalisation des mesures non encore exécutées.

D'autre part, un certain nombre de conditions posées par les services de l'état font l'objet d'un mandat à des bureaux d'ingénieur pour la surveillance. C'est le cas des remises en état des gravies. A cet égard, je vous invite à aller vous promener autour de l'ancienne gravière de Contramont, les travaux de remise en état sont terminés.

A la différence de votre proposition, je pense qu'il faut déjà faire respecter les conditions et promesses avant de d'entreprendre quoique ce soit. Je pense aussi que nous pouvons vivre avec cette proposition et ferons rapport annuellement dans le rapport de gestion de la commune. »

Mme Sophie Tritten représentant le cercle de Vuisternens-en-Ogoz

« Sur le site internet de Gibloux, on lit « la commune de Gibloux offre un cadre propice au développement industriel tout en préservant un site naturel favorisant l'épanouissement de sa population ». Si l'on veut que cette affirmation soit vraie, il faudrait que les

éléments énoncés coexistent dans un même moment. Or, il faut bien dire que dans le cas de la gravière de Grands-Champs, la préservation du site naturel favorisant l'épanouissement de la population fait encore défaut. C'est pourquoi le groupe de Vuisternens-en-Ogoz entend bien soutenir la proposition de Florian Clerc et Nicolas Hoyler afin que la présentation que Gibloux fait d'elle-même se vérifie dans les faits. »

Florian Clerc, Corpataux-Magnedens, à titre personnel

Il remercie le cercle de Vuisternens-en-Ogoz pour son soutien et le syndic pour ses remarques.

Il prend note du respect des conditions mais malheureusement ces exigences ont pour but de satisfaire uniquement les exigences légales qui ne protègent que peu la qualité de vie de nos citoyens. Il est important, par rapport au développement prévu, que la commune et les exploitants se mettent ensemble pour voir quelles mesures, qui vont au-delà des exigences légales, doivent être prises pour une réalisation qui soit la meilleure possible.

Décision :

Acceptez-vous la proposition de Florian Clerc, représentant le cercle de Corpataux-Magnedens et Nicolas Hoyler, Rossens afin que le Conseil Communal entreprenne des démarches pour limiter les impacts de l'exploitation de gravier sur le territoire de la commune de Gibloux ?

La proposition est acceptée à la majorité évidente.

M. Gérard Barras réintègre la salle.

9. Elections

9.1 Election à la présidence

Présentation des candidats :

Le cercle de Le Glèbe présente la candidature de M. Florian Berset.

Vote :

Le scrutin de liste n'étant pas demandé, M. Florian Berset est élu tacitement à la présidence.

Le nouveau président adresse quelques mots à l'assemblée :

« Chers collègues du Conseil général,

Monsieur le syndic,

Mesdames et messieurs les conseillères et conseillers communaux,

Je souhaite revenir brièvement sur la législature en cours. Au-delà des 19 séances du Conseil général depuis 2016, je retiens avant tout l'approbation de 16 règlements impactant notre commune. Comme a dit Henry Ford «se réunir est un début, rester ensemble est un progrès, travailler ensemble est la réussite». Aujourd'hui et au vu des résultats nous pouvons donc avoir le sentiment du devoir accompli.

Bien entendu, nous devons poursuivre nos efforts. Aussi, ma volonté de reprendre le flambeau et de continuer sur cette voie avec vous tous, me tient particulièrement à cœur. C'est pourquoi, en tant que nouveau président du Conseil général, je vous remercie sincèrement de la confiance que vous m'avez témoignée. Je suis impatient de collaborer avec vous, les collègues du bureau et le conseil Communal.

A l'instar de l'un de mes hobbies, je vais faire mon possible pour que la mayonnaise prenne et compte utiliser à bon escient toutes vos qualités, dont ce brin de passion, cette pincée de sel et ce soupçon de piment afin d'obtenir la meilleure recette.

Parfois, j'ai le sentiment que le bon sens des autorités et le contact avec les habitants se perdent au vu de la grandeur, objective ou subjective, des instances communales. Aussi, il m'importe que les préoccupations de nos concitoyennes et concitoyens ne restent pas lettre morte. Je crois en notre capacité de relever ce défi avec le Conseil communal, en menant les débats dans des conditions optimales, tout en œuvrant pour l'intérêt de nos concitoyennes et citoyens et de nos villages, que nous représentons.

Dès lors, chers collègues, je vous encourage à vous investir, à lancer les débats au combien indispensable et à vous prononcer pour faire avancer les projets, tout en gardant en tête le sens de notre mission.

Naturellement, la construction de nouvelles structures administratives prend du temps. Je suis convaincu que nous sommes sur la bonne voie. Le succès est un chemin que la patience, la collégialité et la persévérance rendent accessible.

Je terminerai en disant : « Certains veulent que cela arrive, d'autres aimeraient que cela arrive et quelques-uns font que cela arrive. » Nous sommes de ceux-là ! Grâce à l'implication de chacun, nous mènerons à bien les projets et pourrons clôturer la 1ère législature de la commune de Gibloux en 2021 sur un bilan positif.

Chers collègues, je vous remercie de votre attention, vous souhaite une bonne soirée et vous donne rendez-vous le 19 juin pour notre sortie annuelle. »

9.2 Election à la vice-présidence

Présentation des candidats :

Le cercle de Farvagny présente la candidature de M. Julien Gremaud.

Vote :

Le scrutin de liste n'étant pas demandé, M. Julien Gremaud est élu tacitement à la vice-présidence.

10. Informations du Conseil communal

Approbation des règlements communaux, M. Jean-François Charrière

Règlement	APPROBATION		
	Conseil général	Canton	Entrée en vigueur
Encouragement énergie	05.12.2016	18.01.2017	18.01.2017
Impôt sur appareils de divertissement	12.10.2016	23.01.2017	23.01.2017
Heures d'ouverture des commerces	*12.10.2016	23.01.2017	23.01.2017
Conseil général (<i>*modifiés le 04.12.2018</i>)	*05.12.2016	25.01.2017	25.01.2017
Détention et imposition des chiens	12.10.2016	02.02.2017	01.01.2017
Evacuation et épuration des eaux	05.12.2016	03.02.2017	01.01.2017
Emoluments et contributions / aménagement et constructions	05.12.2016	22.02.2017	22.02.2017
Distribution de l'eau potable	12.12.2016	15.02.2017	01.01.2017
Home médicalisé du Gibloux	13.04.2016	17.05.2016	01.01.2016
Police	27.06.2017	23.08.2017	23.08.2017
Gestion des déchets	27.06.2017	28.08.2017	01.01.2018
Scolaire	27.06.2017	30.08.2017	30.08.2017
Traitements dentaires scolaires	27.06.2017	05.10.2017	05.10.2017
Accueil extrascolaire	27.06.2017	13.10.2017	01.01.2018
Règlement sur les cimetières	12.10.2017	18.01.2018	01.01.2018
Personnel du HMG	28.05.2018	05.09.2018	05.09.2018

Règlements encore à approuver :

Droit de cité communal Accepté par le Conseil communal le 29 mai 2019, transmis aux services de l'Etat pour examen préalable.

Défense incendie Nouvelle loi cantonale entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2018 (LECAB). Attente de la mise à disposition par le canton d'un règlement type communal.

Réforme de l'organisation des sapeurs-pompiers en cours
« Sapeurs-pompiers 2020+ ».

Liaison des réseaux d'eau potable Haut/Bas – Gibloux, question du 3 décembre 2018 de Dominique Castella, M. Jacques Crausaz

« Réponse à la question : combien représente cet investissement d'un million sur la taxe de raccordement ou d'exploitation ? Par exemple, c'est un centime, deux centimes ? »

Il n'y a pas de réponse à donner mais plutôt une explication au mécanisme conformément à la page 19 du rapport de gestion.

La commune encaisse des taxes de raccordement et des taxes de base à consacrer obligatoirement aux investissements. Sur ces taxes, il est prélevé un montant pour les frais financiers, le reste est affecté aux investissements courants et le solde affecté à la réserve pour les investissements futurs. La taxe d'exploitation est affectée d'une part aux frais d'exploitation nets et l'excédentaire est affecté à la réserve équilibre du compte qui est sensée couvrir les mauvaises années.

M. Castella prend acte de la réponse.

Véhicules communaux – échange de véhicule en 2019, M. Roger Berset

Il informe que le véhicule Mazda n'est plus en état de fonctionner. Son remplacement était prévu en 2022.

Il était prévu de présenter ce soir une demande de décision pour le remplacement de ce véhicule d'un montant de CHF 65'000.- environ. Entre-temps, il aurait fallu louer un véhicule pour une période de 14 semaines en attente de la livraison du nouveau véhicule.

Une solution a été trouvée d'acheter un véhicule d'occasion pour CHF 8'500.- du fait que le pont du Mazda est récupérable.

Par souci de transparence, il est annoncé ce soir un dépassement extraordinaire de CHF 8'500.- sur le compte achat de véhicule.

Dates à retenir :

- | | |
|-----------------------------|---|
| - 31 mai 2019 | Remise du prix culturel 2018 |
| - 19 juin 2019 | Sortie du Conseil général |
| - 25 juin 2019 | Remise du mérite sportif 2018 |
| - 27 juin 2019 | Soirée des entreprises |
| - 1 ^{er} août 2019 | Fête nationale à Villarlod |
| | Oratrice, Mme Sylvie Bonvin Sansonnens, 2 ^{ème} vice-présidente du Grand Conseil |
| - 10 octobre 2019 | Séance du Conseil général |
| - 2 et 3 décembre 2019 | Séance du Conseil général |

11. Divers

- M. Hervé Eigenmann, Le Glèbe, à titre personnel

Dans un souci d'efficacité, il demande au Bureau d'étudier une injonction au règlement du Conseil général en limitant le temps de parole par intervention d'ordre de grandeur de 10 minutes.

Le président prend note de cette demande qui sera traitée par le Bureau.

- M. Gérard Barras représentant le cercle de Le Glèbe - **Question**

Il adresse ses félicitations à M. Dominique Ayer pour le rapport relatif au traitement des déchets présentés lors de la séance de décembre 2018.

Après une première année de fonctionnement, il est demandé si une analyse a été faite afin de voir s'il y a une possibilité d'optimiser ces ouvertures. Il demande aussi de connaître le coût effectif d'une heure d'ouverture de déchetterie.

Le Conseil communal prend note de la question et y répondra lors d'une prochaine séance.

- M. Rémy Philipona, Corpataux-Magnedens, à titre personnel
« Suite à un échange d'e-mails avec M. Roger Berset, en charge du service de l'édilité, j'ai appris avec satisfaction que ce dernier service n'utilisait désormais plus qu'une petite quantité d'herbicides de synthèse pour assurer les différents travaux de désherbage. Avec herbicides de synthèse, on entend notamment le « fameux » glyphosate.
Au vu de l'impact de ces substances sur la biodiversité, sur la qualité de nos eaux et surtout sur la santé humaine, peu reste trop.
Ainsi, je souhaiterais savoir quelle position adopte le Conseil communal quant à l'utilisation de ces produits. A-t-on l'intention de bannir ces substances de notre service de l'édilité ?
Il s'agit donc d'une question, dans un premier temps. »

M. Roger Berset

Il informe qu'actuellement cet herbicide de synthèse n'est utilisé que dans les cimetières. Avec le nouveau véhicule qui devrait arriver au courant de cette année, il sera procédé au désherbage mécanique sur nos routes.

M. Rémy Philipona

Il précise que même dans les cimetières, le produit se déverse dans les eaux et les personnes qui appliquent cette substance sont confrontées à sa nocivité.

- M. Colin Noël représentant le cercle de Rossens - **Question**
« Sur demande de certains citoyens, le cercle de Rossens a organisé une rencontre et a convié le groupe de citoyens concerné afin de donner à chacun la possibilité de faire part de ses préoccupations, soucis et désaccords en lien avec la commune. Lors de cette séance, le cercle de Rossens a pris connaissance de l'ampleur du mécontentement citoyen avec étonnement et a décidé d'en faire part au Conseil communal et au Conseil général.
Bien que de nombreux cas concrets nous aient été rapportés en lien avec les dossiers du quartier de la Grandsetta et de la Route des Biches notamment, nous souhaitons en premier lieu attirer votre attention sur des réflexions d'ordre général. En effet, plusieurs de nos concitoyens nous ont fait part de multiples reprises de manques de communication, d'empathie et même de respect et de politesse d'une partie du personnel communal, manques qui ne peuvent être acceptables. En raison du traitement de certains dossiers (courriers sans réponse, courriers contradictoires et manque d'interlocuteur par exemple) certains habitants en viennent même à douter de la compétence de leur administration.
Nous sommes conscients qu'une fusion entraîne inévitablement une perte de proximité et une refonte des différents processus de travail et que notre nouvelle commune a besoin d'un certain temps d'adaptation.
Il est toujours difficile et délicat de prendre position à propos d'une situation en écoutant un seul son de cloche. Cependant, au vu des nombreux témoignages émanant de multiples villageois, il est indéniable que des problèmes substantiels existent.
L'ensemble du groupe de Rossens remercie d'avance le Conseil communal de se saisir rapidement de cette problématique. »

M. Jean-François Charrière

Afin de pouvoir répondre, le Conseil communal a besoin de dossier concret.

- M. Julien Gremaud, Farvagny, à titre personnel - **Question**
Il revient sur une question déjà posée, soit le mécontentement des clubs sportifs de Farvagny sur les parkings, en soirée et le week-end, à proximité du complexe sportif, notamment en raison des voitures sans immatriculation, des voitures d'entreprise ou des voitures avec plaques étrangères. Il relate aussi que la barrière interdisant le passage le long du terrain de foot a été enlevée. Il demande de procéder urgemment, si cela est possible, à une mise à ban et de réinstaller la barrière.

M. Jean-François Charrière

Il informe que, comme déjà répondu à cette question, le concept est en cours de réalisation. Dès la fin du giron des musiques, la place située derrière la salle de sport sera remise en état afin de permettre le stationnement des voitures.

Comme mesures prises actuellement, des billets sont mis sur les voitures qui n'ont rien à faire sur la place.

Pour la réinstallation de la barrière, le Conseil communal en prend note.

- M. Daniel Charrière, Le Glèbe, à titre personnel - **Question**

« Lors de notre séance du Conseil général de décembre 2018, le Conseil communal nous a informés que la commune se dispensait de régler les taxes de consommation d'eau et d'épuration, et par voie de conséquences, les clubs et sociétés qui consomment l'eau du réseau utilisé par la commune. Ceci à mon avis est en contradiction totale avec les règlements applicables, qui ne prévoient pas ce genre d'exception, à raison à mon avis pour respecter le principe de consommateur/pollueur - payeur.

Je demande la position du Conseil communal vis-à-vis de ces interprétations "libres" de nos règlements et surtout ce qui va être entrepris pour corriger la situation et procéder au rattrapage des taxes ainsi égarées.

Vu ce qui précède, j'attends une information précise sur les mesures prises et les montants ainsi corrigés.

Je saisis cette occasion pour demander au Conseil communal de nous faire rapport sur d'autres situations qui pourraient être considérées comme similaires, respectivement mériteraient une analyse plus approfondie.

Le Conseil communal prend note de cette question et y répondra ultérieurement.

La parole n'est plus demandée, M. Frédéric Oberson, président sortant, souhaite apporter quelques mots :

« Au terme de cette année présidentielle, je voudrais vous transmettre mes remerciements, tout d'abord à vous les membres du Conseil général pour votre confiance et votre implication. J'ai eu beaucoup de satisfaction lors des débats, avec une fonction plus en retrait par rapport au contenu des objets mais avec beaucoup de plaisir à pouvoir exercer la fonction présidentielle. C'est une réelle chance que vous m'avez donnée, j'en suis conscient, et je vous en suis sincèrement reconnaissant. Je vous remercie également d'avoir participé en grand nombre aux séances du conseil général dans un esprit serein et constructif mais aussi et vous exprimant de manière critique. C'est cela le débat démocratique. Il me semble donc que nous avons donc rempli pleinement notre mission, celui de « batailler ».

Je remercie les membres du Cercle de Corpataux-Magnedens. Les discussions ont toujours été constructives et menées dans la bonne humeur. Vous m'avez en plus soutenu pour l'accès à la présidence alors que je n'étais qu'un jeune conseiller.

Je remercie les membres du Bureau pour les séances intenses et les solutions trouvées et ce, toujours en commun et de manière solidaire. Nos échanges vont me manquer. Cela a été un véritable d'équipe et vous remercie de votre soutien. Tout comme celui de Christine Capper, notre ancienne Présidente, qui m'a toujours apporté ses conseils et son expérience quand j'en avais besoin. Je remercie les membres des commissions. Le travail est important et il est nécessaire pour faire fonctionner au mieux notre commune.

Je remercie les membres du secrétariat général, en particulier Nadia, Patricia, Violaine et Brigitte ainsi que tout le personnel communal pour le travail accompli. Nous pouvons toujours compter sur la présence de Laurent à nos séances. D'être présent, c'est un signe d'implication évident. Merci aussi aux représentants de la presse et aux citoyennes et citoyens qui nous font l'honneur de participer à nos séances du Conseil général.

Je remercie enfin les membres du Conseil communal qui ont œuvré dans un esprit de collégialité, malgré nos débats parfois animés et ce dans et dans l'intérêt voulu de toute la population de notre commune de Gibloux. Je sais parfaitement que votre travail est énorme et que la reconnaissance n'est pas toujours au rendez-vous.

Remercier, ce n'est pas de la politesse, c'est le signe d'un pouvoir extraordinaire. Non pas celui d'un président qui dirige mais d'un observateur qui a pu constater, durant une année et, pour ce faire, avec une fonction privilégiée, le bon fonctionnement de nos institutions communales.

Oui, nous travaillons,

Oui nous débattons et nous nous engageons,

Non, nous ne faisons pas toujours juste, puisque nous faisons,

Non, mais nous nous améliorons et nous continuons à avancer,

Oui nous pouvons être fiers de notre travail et de notre commune de Gubloux.

Merci.

Remercier c'est aussi reconnaître la vraie valeur des gens qui nous entourent.

Merci aussi à mon épouse et à mes enfants de m'avoir accordé ce temps d'engagement institutionnel.

Une année, c'est court, mais c'est pleinement gratifiant. C'est intense et c'est riche en expériences, en émotions et en apprentissage. Une année cela permet aussi à d'autres de bénéficier de cette fonction. Et cela me permet de retrouver la fonction de conseiller général, avec une plus grande liberté de parole. Et j'en suis content car conscient de ce que cela signifie.

Il est donc temps de clore cette séance et de transmettre l'accessoire de la présidence, la fameuse cloche, à notre nouveau Président. Florian, je te félicite et te souhaite beaucoup de satisfaction dans l'accomplissement de ton mandat présidentiel.

Félicitations aussi à Julien pour ton élection en tant que vice-président. Tu as une année pour prendre tes marques, te familiariser avec la préparation des séances pour reprendre le flambeau de président.

Et pour fêter comme il se doit ces élections, après la séance, et comme le veut la tradition, vous êtes toutes et tous cordialement invités à une verrée.

Merci. »

M. Florian Berset, nouveau président, adresse quelques mots à M. Frédéric Oberson, président sortant et lui remet un présent :

« Cher Frédéric,

Ton sens du compromis et ta volonté de nous impliquer, nous ont permis d'aborder les séances du Conseil général avec confiance et sérénité. En séance du bureau tu as mis au premier plan l'écoute afin de rechercher des solutions communes. Tu as toujours pris le temps de la réflexion et su te poser les bonnes questions, afin d'éviter les pièges des lois et des règlements. Tu as également su mener efficacement les séances et les débats du Conseil général pour cette période 2018-2019. En tant que vice-président, cette expérience très enrichissante m'est aujourd'hui utile pour reprendre la direction.

A cette occasion, les collègues du bureau et les membres du Conseil général se joignent à moi pour te remercier chaleureusement. Nous te remettons un petit présent que nul doute tu sauras associer idéalement à un de tes loisirs, la chasse.

Nous te souhaitons plein succès pour la suite et de préserver ta motivation lors de la reprise de ton siège dans l'assemblée. Au plaisir de te revoir lors des prochaines séances. »

La séance est levée à 22h45.

Approuvé, le 2 décembre 2019

La secrétaire


Nadia Galley

Le président


Florian Berset

Annexe : présentation PowerPoint des objets traités en séance de ce jour